Baby-Sitting Club
Mode d'emploi

Introduction

Afin de développer une qualité de service à la population sur le territoire intercommunal et dans le cadre de ses missions d'information en direction de la Jeunesse, le PIJ de l'intercommunalité Maisons / Mesnil met en place le « Baby-Sitting Club ». Ce service, entièrement gratuit, permet de mettre en relation les parents recherchant des Baby-sitters avec des jeunes âgés de 16 à 25 ans, désireux de garder des enfants.

Le rôle du P.I.J

Le PIJ centralise et gère les appels téléphoniques ainsi que les courriels. Il tient à jour les disponibilités des baby-sitters et les mets en relation avec les parents intéressés, mais il n'est ni recruteur, ni employeur. Le PIJ n'intervenant dans aucune de ces étapes, ce sont bien les parents qui sont particuliers-employeurs. Par conséquent, **ni le PIJ**, **ni le réseau Information Jeunesse**, **ni la communauté de communes Maisons / Mesnil ne peuvent être tenus responsables de ce qui se passe après la mise en relation**. Néanmoins, une charte déontologique à laquelle doivent adhérer les deux parties, régit les bonnes attitudes à adopter, autant pour les jeunes que les parents.

Les modalités d'inscription

Les fiches de renseignements sont disponibles sur les sites Internet de Maisons-Laffitte et du Mesnil Le Roi. Elles peuvent également être retirées au ***Point Information Jeunesse - Espace Jeunesse - 6, rue du fossé à Maisons-Laffitte***. Une fois complétées, elles doivent **impérativement** être remises en mains propres au responsable du PIJ qui accueille le public de 13h30 à 17h30, du lundi au vendredi. La charte du « Baby-Sitting Club » devra être visée sur place et d'autres documents types seront aussi remis aux intéressés.

Les prérogatives

Hormis le fait qu'ils doivent avoir 16 ans minimum, aucune qualification particulière n'est demandée aux futurs baby-sitters. Cependant, certains éléments sont des atouts supplémentaires : Permis, véhicule, BAFA, initiation aux premiers secours, formation spécifique au baby-sitting, expérience de garde d'enfant.

Le suivi

Afin que le « Baby-Sitting Club » puisse proposer un service de qualité, il est indispensable que les jeunes et les parents tiennent informé le responsable du PIJ de tout changement de situation ou d'un problème survenu lors d'un temps de garde. Par ailleurs, le PIJ se réserve le droit de retirer une famille ou un baby-sitter de la banque de données si d'aventure la charte n'était pas respectée par l'une ou l'autre des parties. Enfin, les jeunes inscrits au « Baby-Sitting Club » pourront bénéficier de formations de baby-sitter et de premiers secours (PSC1) à moindre coût.

Point Information Jeunesse - Espace Jeunesse - 6, rue du fossé - 78600 Maisons-Laffitte
Tél. 01 34 93 47 30 – courriel : pij@espace-jeunesse.com